

## Eolien en mer sur le Banc de Guérande :

## Acte 1 : une 1<sup>e</sup> prise de conscience : 7 novembre 2017

« Je préfère le réalisme et la sincérité à la mystification. » Nicolas Hulot a annoncé, mardi 7 novembre 2017, à l'issue du conseil des ministres, qu'il serait « difficile » de tenir l'objectif de réduction de 75 % à 50 % de la part de l'électricité d'origine nucléaire à l'horizon 2025.

Voilà qui vient confirmer ce que nous affirmons depuis 2011 : l'énergie renouvelable éolienne, parce qu'intermittente, ne peut contribuer qu'à la marge à la production électrique centralisée française, sauf à générer d'énormes quantités de CO2 comme c'est le cas en Allemagne, à dégrader et les paysages et la biodiversité!

## Acte 2 de cette prise de conscience : 8 mars 2018

- 1. La presse nationale et régionale a relayé le dernier rapport de la Commission de régulation de l'énergie CRE qui fait état du prix exorbitant des six premiers projets éoliens offshore français : au bas mot, 40,7 milliards sur 20 ans.
- 2. Le Gouvernement a déposé jeudi 8 mars 2018 au Sénat un amendement pour renégocier, voire annuler, les appels d'offres attribués en 2012 et 2014 sur ces six projets éoliens en mer dont celui Saint-Nazaire (baisser le tarif de rachat obligatoire ~60€/MWh?)
- 3. Nicolas Hulot a donné une longue interview dans le Figaro vendredi 9 mars 2018, dans laquelle il déclare, à propos de ces 6 projets éoliens en mer : "J'hérite d'une équation complexe. Disons-le, ces projets n'ont pas été bien « zonés », les résistances ont été peu prises en compte".

DLM conteste depuis septembre 2011 le choix du Banc de Guérande, issu d'une procédure secrète et bâclée en 2010...Une localisation dont le Préfet et EDF-EN ont constamment refusé d'envisager une alternative, comme le compromis que nous avons proposé.

## Acte 3 Question de Confiance :

Cet amendement est introduit dans le cadre du projet de loi ESSOC, qui signifie « Loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance » : on ne saurait mieux dire ! Car comment faire confiance à un Etat qui veut faire payer aux citoyens, par la CSPE, des surcoûts de production, qui va à l'encontre de ses objectifs contre le changement climatique, et qui détruit l'environnement, la biodiversité, les paysages?

Encore un petit effort de prise de conscience, et le Gouvernement pourrait annuler ces projets d'éoliennes en mer aux effets économiques et environnementaux dévastateurs pour une France déjà lourdement endettée : c'est une question de CONFIANCE!

Nota : Le Conseil d'Etat vient d'admettre la recevabilité de notre dernière requête, ce qui confirme le sérieux de notre démarche : nous attendons maintenant la décision au fond. L'avenir n'est pas encore écrit...

06 80 20 38 40 Contact: Alain Doré defensedelamer@gmail.com

